

Conseils pour la prévention des incendies



Au Manitoba, il y a en moyenne près de 600 incendies échappés chaque année. Nombre de ces incendies menacent les maisons, les entreprises et les fermes en plus des dégâts causés aux paysages. La moitié de ces incendies sont causés par des activités humaines.

Tous les Manitobains peuvent prendre des mesures pour réduire les risques de déclenchement ou de propagation d'incendies échappés Parmi ces mesures, citons :

- consulter les conditions météorologiques actuelles et le niveau de risque pour les incendies échappés, qui sont régulièrement affichés dans les rapports sur la situation des incendies à l'adresse manitoba.ca/wildfire et à l'entrée des parcs provinciaux;
- obéir à tous les ordres provinciaux et municipaux relatifs aux permis de feu, aux feux en plein air, au brûlage des résidus de culture et aux restrictions de déplacement;
- placer les foyers et les fûts en tôle loin de la maison, et les surveiller constamment lorsqu'ils sont utilisés;
- utiliser les sites désignés pour les feux de camp, lorsque c'est autorisé, et s'assurer qu'ils sont complètement éteints;
- se débarrasser des cigarettes et autres matériaux de manière sécuritaire, y compris en utilisant le cendrier du véhicule plutôt que de les jeter par la fenêtre;
- éviter d'utiliser les véhicules tout-terrain dans les zones à risque, car les systèmes d'échappement peuvent mettre le feu aux broussailles;
- transporter une petite pelle et un extincteur si vous utilisez des véhicules tout-terrain sur les sentiers aménagés dans les zones autorisées, et vérifier fréquemment les zones chaudes autour du pot d'échappement et du moteur pour enlever les débris et s'en débarrasser adéquatement;
- vérifier l'équipement agricole, les tondeuses et les véhicules tout-terrain pour s'assurer que les pare-étincelles fonctionnent correctement;
- s'assurer que les cheminées et les foyers à gaz respectent tous les règlements et exigences du code du bâtiment applicables, et faire faire des inspections régulières le cas échéant;
- ne jamais déclencher de feux d'artifice sans permis approprié;
- signaler immédiatement les incendies échappés en composant le 911 ou le 1 800 782-0076 (sans frais);
- signaler au service de police approprié tout renseignement relatif à des incendies criminels.

Il devrait y avoir des pelles, des rateaux, des haches, des tuyaux d'arrosage, des arroseurs et des échelles dans toutes les maisons, pour aider à lutter contre les incendies échappés. Le [Home Owner's FireSmart Manual](#) (manuel Intelli-feu pour les propriétaires

de maison) est aussi disponible pour aider les Manitobains à reconnaître et à réduire les risques d'incendies échappés sur leur propriété.

Pour plus de renseignements sur la préparation, la lutte et la prévention des incendies échappés, et les rapports sur la situation des incendies, visitez le site www.manitoba.ca/wildfire/index.fr.html.

Préparé avec des renseignements disponibles sur les sites Web suivants :

http://bcwildfire.ca/Prevention/prevent_wildfires.htm,

www.winnipeg.ca/fps/FirePrevention/default.stm et www.firesmartcanada.ca (en anglais seulement).